



LA PHEROMONE N° 65 Novembre 2021

L'EDITO

Une phéromone quelques jours après la précédente ...

Et oui !!! Ca y est le programme 2022 est en place, nos petits soucis informatiques annoncés le week-end dernier sont résolus.

La Ruche Finistérienne est donc en ordre de marche, vous pouvez passer vos commandes dès à présent. Vous découvrirez un catalogue 2022 relooké, imagé, avec de nouveaux produits, des promos et des tarifs toujours aussi attractifs.

Côté formation, le programme aussi copieux que les années passées est présenté en dernière page et les inscriptions sont ouvertes via le site www.abeille-finisterienne.fr. Nous attendons confirmation pour compléter cette liste par les réunions de secteurs (29N & 29S) qui existaient avant la crise sanitaire pour mettre, en place avec le concours des vétérinaires, une conférence sur les « intrans » dans la ruche, ces réunions qui vous seront confirmées par mail sont programmées sur le 1^{er} week-end de décembre.

Je ne pourrais conclure cette page sans parler du congrès,

Oui le **congrès européen de l'apiculture BEECOME** aura bien lieu à Quimper en octobre 2022. Pour le moment, nous parlons peu de l'organisation de cet événement mais dès le début de l'année et lors de l'AG du 15 janvier cet événement deviendra notre préoccupation 1^{ère}, je compte sur votre présence à mes côtés.

Amicalement
Gilbert MORIZUR



À venir...

- **04 décembre** : Date limite de retour des commandes de matériels.
- **11 décembre** : Formation « Gestion administrative de son activité apicole » au Lycée du Nivot à Lopérec.
- **15 janvier 2021** : Assemblée générale au lycée du Nivot à Lopérec.

Après un début d'année en « mode Covid » ne nous ayant pas permis de participer à diverses manifestations, nous avons eu le plaisir, cet automne, de renouer avec le grand public.

☑ Le 19 septembre, le magasin **IKEA de Brest** nous a accueilli pour une animation auprès de ses clients



☑ La 27^{ème} édition du **Marché de la fleur d'automne** organisée par la ville de **Quimper** s'est déroulée le dimanche 10 octobre dernier : l'occasion pour l'Abeille Finistérienne de retrouver le public pour échanger sur la pratique de l'apiculture et la sauvegarde des abeilles



☑ Le 6 novembre, la 3^{ème} édition de la **Fête du Miel** concoctée par l'association **AR RUSKENN** s'est déroulée à Rosporden. Le marché aux miels et le concours de chouchen organisés par l'Abeille Finistérienne ont connu un beau succès. La journée s'est ensuite achevée par un goûteux repas crêpes suivi d'un fest-noz.

Un immense Merci aux bénévoles qui nous ont aidés à faire de cette journée un évènement festif et convivial ! On remet ça l'année prochaine !

Les résultats du concours de chouchen :



32 échantillons répartis en 3 catégories ont été jugés par 16 jurés en utilisant la grille de cotation européenne de la MJP (Mead Judging Program) : cotation sur une base de 100 points.

Répartition des chouchenn par catégorie	
Moelleux	22
Doux	6
Sec	4

Les médailles sont attribuées selon un nombre de points minimal obtenu soit :

- médaille de bronze : 60 points minimum
- médaille d'argent : 70 points minimum
- médaille d'or : 80 points minimum

CATÉGORIE CHOUCHEM SEC		Note obtenue
Médaille OR	Non attribuée	
Médaille ARGENT	HASCOAT Thierry	70,67
	SALAUN Gilbert	70,67
Médaille BRONZE	Non attribuée	

CATÉGORIE CHOUCHEM DOUX		Note obtenue
Médaille OR	Non attribuée	
Médaille ARGENT	Non attribuée	
Médaille BRONZE	HASCOAT Thierry	64,67
	LE BERRE Christophe	60,30

CATÉGORIE CHOUCHEM MOELLEUX		Note obtenue
Médaille OR	Non attribuée	
Médaille ARGENT	PIEDNOIR Gilbert	72,92
	LE DUIGOU Jacques	70,42
Médaille BRONZE	HASCOAT Thierry	65,46
	FLOC'HLAY Hervé	63,67
	BRIGANT Joel	63,36



L'assemblée générale se déroulera le

SAMEDI 15 JANVIER 2022, de 9h à 11h30

Au lycée du Nivot à Lopérec

L'après-midi se tiendra une conférence animée par un médecin hospitalier qui abordera le sujet des risques liés aux piqûres d'abeilles et comment intervenir en fonction de la situation.

Vous recevrez le courrier spécifique à l'AG au cours du mois de décembre.



Récupération des pains de cire

Les pains de cire seront collectés lors de l'assemblée générale du 15 janvier prochain.

A titre exceptionnel, pour ceux qui ne pourront se rendre à l'assemblée générale les pains de cires pourront être récupérés par les administrateurs.

Vos pains de cire devront être issus exclusivement de la fonte de vos cires d'opercules, aucune cire noire ne sera acceptée.

Chaque lot de cire devra être identifié avec nom et numéro de téléphone.

Cette année, les pains de cire récupérés seront pesés (avec déduction de 3 % d'impureté) puis échangés pour un poids équivalent de cire gaufrée à 3€ le kg.

Si vous amenez de la cire, merci de ne pas en commander, l'échange sera automatique et il n'y aura donc pas d'avoir sur le bon de commande, le paquet de feuilles gaufrées étant conditionné en 5kg seul le complément sera à payer.



Concours des miels

N'ayant pas reçu suffisamment d'échantillons de miels, il a été décidé de reporter le concours des miels à 2022 lors de la manifestation Agrideizh à Morlaix.



Commande de Matériel 2022

La saison apicole est terminée, aussi difficile que 2021 ai pu être, il faut d'ores et déjà penser à préparer la saison 2022.

Deux possibilités pour commander :

- **directement en ligne en passant par le site internet de l'Abeille Finistérienne www.abeille-finisterienne.fr**



Le paiement en ligne est **entièrement sécurisé** car la gestion est assurée par le Crédit Mutuel de Bretagne.

- **version papier, avec le bon de commande fourni en pièce jointe**

ATTENTION :

De nombreux adhérents nous ont fait part de leur souhait de pouvoir payer la totalité de leur facture dès la commande en ligne. Cette modification a été prise en compte, elle a aussi pour avantage de simplifier considérablement le travail de la secrétaire.

Conscient que ce n'est pas forcément la volonté de tous, pour ceux qui souhaitent procéder comme les années précédentes avec un acompte de 30%, il faudra passer commande avec le bon de commande en version papier

Vous trouverez joint à la Phéromone le **catalogue 2022**, avec l'ensemble des références disponibles et à l'identique du site internet.

Les bons de commande « Matériels » et « Pots » sont à retourner pour le 04 Décembre 2021 à l'adresse suivante :

LA RUCHE FINISTERIENNE

Chez Mme Aurore LANDRIEUX
11 rue du Docteur Maze / 29450 SIZUN

N'oubliez pas de cocher le lieu où vous souhaitez récupérer votre commande.

La distribution de matériel et des pots sera réalisée courant Février 2022 : les dates précises vous seront communiquées au cours du mois de janvier dès que nous aurons la date exacte de réception du matériel par les différents fournisseurs.



Appel aux bénévoles

Dans le cadre des projets sur Saint-Thonan et Rosporden, nous faisons appel aux bonnes volontés prêtes à nous donner un coup de main.

Que vous ayez des compétences ou juste l'envie d'aider, vous serez les bienvenus.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter :

Pour le projet de Saint-Thonan :

Gilbert Morizur : 06.67.94.97.38

Pour le projet de Rosporden :

Vincent Buon : 06.52.50.19.78

Nous remercions d'ores et déjà tous ceux qui ont à ce jour répondu à l'appel et nous prenons bonne note de votre désir de nous aider.



Formation théorique « Le cadre administratif de la pratique de l'apiculture »

La pratique de l'apiculture nécessite de connaître le contexte réglementaire, sanitaire et fiscal auquel l'apiculteur sera confronté, dès l'installation de sa première ruche.

Nous vous proposons donc une matinée de formation

**Le samedi 11 décembre 2021
de 9h à 12h00
au lycée agricole du Nivot à LOPEREC**

Les thèmes suivants seront abordés :

- La déclaration de ruches
- Le registre d'élevage
- L'imposition
- La déclaration MSA
- Le cahier de recettes
- L'émission de facture
- Le remboursement forfaitaire agricole

Cette formation est réservée aux adhérents ou futurs adhérents **sur inscription** via le site de l'Abeille Finistérienne et dont l'inscription a été validée par la réception du chèque de 30€ dont vous trouverez l'explication ci-dessous.



FORMATIONS 2022

Vous retrouverez le calendrier des formations proposées pour 2022 au dos de la Phéromone.

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire aux différentes formations via le site de l'Abeille Finistérienne

Pour chaque formation lorsque celle-ci sera complète il sera ouvert une liste d'attente, un simple mail à Christelle APPERE qui prendra votre demande en compte

IMPORTANT :

L'an passé, nous avons observé de la négligence de la part des inscrits qui ne prévenaient pas leur absence.

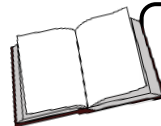
Le conseil d'administration afin d'y remédier et dans le but de mieux servir les autres adhérents a décidé de mettre en place une caution de 30 euros pour valider l'inscription aux différentes formations. (1 seul chèque de 30€ même si vous êtes inscrit à plusieurs formations)

Le chèque de caution sera à envoyer directement au secrétariat de l'Abeille Finistérienne:

**Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
582, Lieu-dit Kermogué
29430 Plounevez-Lochrist**

La caution sera uniquement encaissée lors d'absence non prévenue 5 jours avant la date de la formation ceci afin de pouvoir prévenir les adhérents qui seront sur la liste d'attente.

Deux désistements à la suite entraîneront automatiquement l'encaissement du chèque de caution et la désinscription aux formations suivantes.



LE REGISTRE D'ELEVAGE

L'arrêté du 5 juin 2000 du ministre de l'agriculture fixe les modalités et le caractère obligatoire de tenir un registre d'élevage pour tous les élevages (sauf ceux destinés à l'autoconsommation).

Chaque apiculteur doit donc disposer d'un registre d'élevage dès lors qu'il distribue gratuitement à sa famille, ses amis ou qu'il procède à la vente de miel ou cède à titre gratuit ou onéreux tout ou partie de sa production (miel, gelée royale, propolis).

ARCHIVAGE :

Le registre doit être conservé pendant **5 ans**.

SUPPORT :

Il doit être en papier ou bien informatique. Dans ce cas, une impression doit être faite une fois par trimestre ou à l'occasion de la visite du vétérinaire.

CONTENU :

Le registre d'élevage peut se présenter sous la forme de fiches contenant les renseignements suivants :

1. **Identification de l'exploitation** (*adresse, SIRET, NAPI, vétérinaire, nombre de colonies...*)
2. **Les ruchers** (*nombre de colonies, adresse...*)
3. **Mouvement des colonies** (*Date, origine et destination des essaims...*)
4. **Création des essaims** (*Date, souche, origine de la reine...*)
5. **Traitements** (*Date, traitement, posologie, évaporation, contact...*) et la dose administrée...
6. **Nourrissement** (*Date, nature, quantité...*)
7. **Comptage varroa**
8. Les observations de l'agent sanitaire ou du vétérinaire.

Le registre doit également contenir :

- les ordonnances du vétérinaire.
- les analyses de laboratoire avec les résultats
- les factures d'achat des médicaments.
- la déclaration annuelle des ruches

Vous pourrez trouver des registres d'élevage sur le site de l'UNAF, à la rubrique boutique et librairie.



LE CAHIER DE MIELLERIE

Le cahier de miellerie ou encore cahier de traçabilité doit permettre d'assurer la traçabilité du miel, du pollen ou de la gelée royale dès lors qu'ils sont vendus ou cédés en dehors du cadre familial.

Il contient toutes les opérations d'entrée des produits de la ruche, de sortie de la miellerie ou de l'atelier de transformation et de conditionnement ainsi que les numéros permettant d'identifier les lots.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

A tous les apiculteurs qui vendent ou cèdent des denrées alimentaires, même à titre gratuit, hors du cadre domestique privé.

POURQUOI ?

Pour assurer la traçabilité des denrées alimentaires produites sur l'exploitation.

Pour déclencher si besoin une procédure de retrait ou de rappel en cas de problème.

QUELLES INFORMATIONS DOIVENT Y FIGURER ?

- 1- Coordonnées de l'apiculteur et de la miellerie ou du laboratoire de gelée royale.
- 2- Origine du produit : rucher, origine florale.
- 3- Dates et quantités de miels, de pollen ou de gelée royale récoltées et conditionnées.
- 4- Numéros de lot.
- 5- Date limite d'utilisation optimale (DLUO).
- 6- Dates des opérations effectuées et de sorties de la miellerie, de l'atelier de transformation et de l'atelier de conditionnement avec le nom des destinataires de chaque lot (sauf quand il s'agit du consommateur final).

Vous êtes libre de choisir votre support en format papier ou numérique. Il doit être consultable facilement en cas de contrôle.



AGENDA 2021/2022

DATE	Objet	Horaires
Samedi 11 décembre 2021	Formation théorique « Gestion administrative de son activité apicole » - Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 12h
Samedi 15 janvier	Assemblée Générale de l'Abeille Finistérienne – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h/ 17h
Vendredi 21 janvier	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 22 janvier	Formation théorique « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Vendredi 4 mars	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 5 mars	Formation théorique « Débuter en apiculture » – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 26 mars	Stage pratique « Visite de printemps » – Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 9 avril	Stage pratique « Débuter en apiculture » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h/ 17h
Samedi 7 mai	Formation théorique « Optimisation de la ruche, division, essaimage » Maison de l'abeille ROSPORDEN (pour le 29N autour de Landerneau mais non défini à ce jour) Stage pratique « Optimisation de la ruche, division, essaimage » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	10h / 12h30 14h / 17h
Samedi 21 mai	Formation théorique « Elevage de reines » Stage pratique « Elevage de reines » - Rucher école de ROSPORDEN NIVEAU APICULTEUR CONFIRME	10 / 12h30 14h / 17h
Samedi 11 juin	Formation pratique « Débuter en apiculture – évolution du rucher » Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN Stage pratique « Suivi de miellée - pose de hausses » Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	10h / 12h30 14h / 17h
Samedi 3 septembre	Stage pratique « Visite d'automne – mise en hivernage » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h